

Ce que nous avons réalisé en 2014/2015



Le Code of Conduct a été révisé et internationalisé. Il fait l'objet d'un apprentissage par tous les collaborateurs.

32

Les points forts en matière de développement durable ont été vérifiés et confirmés par 32 importantes parties prenantes, internes et externes.



Implenia en dialogue. Lors de 14 tables rondes régionales dans toute la Suisse, l'entreprise a discuté avec 128 parties prenantes externes issues des milieux politiques et économiques ainsi que de la société civile.



Engagement: collaboration avec des ateliers pour personnes handicapées, parrainage d'événements culturels et sportifs.



Le Rapport de développement durable 2014/15 sera le premier publié selon les principes du GRI G4 Content.

Nos objectifs d'ici à 2017

- Nous instaurons un système de gestion de la compliance au niveau du Groupe et un comité de compliance réalisant une évaluation systématique des risques.
- Nous poursuivons le dialogue avec les milieux politiques et économiques ainsi qu'avec la société civile et le mettons en place sur nos nouveaux marchés de base.
- Nous encourageons la relève en Suisse dans les domaines sportifs et culturels pertinents pour Implenia.

5	Engagement dans la société et compliance	
5.1	Un code de conduite révisé servant de fil conducteur à l'action	90
5.2	Pour la libre concurrence et contre la corruption	91
5.3	Sponsoring dans les domaines du sport et de la culture	92
5.4	Engagement dans la société	93
5.5	Dialogue avec les parties prenantes	95
5.6	Communication régulière avec les parties prenantes	97
5.6.1	Collaborateurs	97
5.6.2	Clients	98
5.6.3	Actionnaires et investisseurs	98
5.6.4	Fournisseurs	98
5.6.5	Autorités	99
5.6.6	Société Suisse des Entrepreneurs et syndicats	99
5.6.7	Médias	99
5.6.8	Société	99



Engagement dans la société et compliance

Implenia assume sa responsabilité au sein de la société. L'entreprise adhère à des valeurs éthiques exigeantes. Un code de conduite en assure le respect par les collaborateurs. De plus, Implenia entretient un dialogue suivi avec ses parties prenantes et informe le public en toute transparence.



5.1

Un code de conduite révisé servant de fil conducteur à l'action

Dans son Code of Conduct, Implenia a défini ses valeurs fondamentales d'entreprise responsable. Le code régit les rapports entre les collaborateurs, mais aussi le comportement à l'égard des partenaires d'affaires, des autorités et de l'environnement. L'entreprise s'engage vis-à-vis de ses parties prenantes à respecter les principes éthiques qu'il fixe: respect, intégrité, honnêteté, franchise, équité et développement durable. Le Code of Conduct, qui fait partie intégrante de tous les contrats de travail, s'impose donc à l'ensemble du personnel.



Code of Conduct – Directives de bonne conduite et d'entreprise

Le Code of Conduct a été révisé au cours de la période sous revue, de manière à adapter le contenu du document aux normes légales et aux standards en vigueur. La révision a par ailleurs visé une harmonisation des règles de conduite à l'échelle du Groupe, de même que la concrétisation des thèmes du développement durable et de la protection de l'environnement.

Tous les collaborateurs technico-administratifs ont été tenus de se familiariser avec la version révisée sur une plate-forme d'e-apprentissage. Les connaissances acquises ont été vérifiées dans le cadre d'un test final. Disponible dans toutes les langues utilisées au sein de l'entreprise, le programme d'e-apprentissage est en outre obligatoire pour tous les nouveaux collaborateurs, auxquels il explique les principes fondamentaux et les prescriptions légales.

Au cours de la période sous revue, Implenia a par ailleurs mis en place une organisation de compliance. Celle-ci prévoit des Compliance Officers dédiés à chacune des Divisions, chargés d'assurer le respect du Code of Conduct. C'est à eux que les collaborateurs peuvent s'adresser s'ils ont des questions et s'ils soupçonnent ou constatent des manquements. Les Compliance Officers garantissent la protection des personnes ayant fait un signalement ainsi que le traitement équitable des personnes accusées.

5.2

Pour la libre concurrence et contre la corruption

Le secteur de la construction est soumis à une forte concurrence. Implenia s'engage à relever le défi de cette compétition avec des moyens loyaux. Implenia respecte par ailleurs la réglementation applicable en matière de lutte contre la corruption et interdit à ses collaborateurs toute forme d'octroi ou d'acceptation d'avantages non justifiés.

Implenia a mis en place, au niveau de la réalisation des projets, une analyse des risques permettant d'évaluer en permanence le respect des règles internes et des prescriptions externes en matière de risques de corruption. Implenia opère en outre un système anticorruption dont le principal élément est le principe du double contrôle. Dans le cadre de leur révision ordinaire des comptes, les auditeurs effectuent une vérification régulière visant à détecter les cas de corruption.

En dépit de ces efforts, deux unités d'Implenia ont été soupçonnées d'avoir enfreint le droit de la concurrence. Fin 2012, la Commission fédérale de la concurrence (COMCO) a engagé une procédure contre la succursale de Zernez (GR) en raison d'ententes constituant des restrictions illicites à la concurrence. En avril 2013, la COMCO a ouvert une deuxième enquête sur des accords présumés illicites dans le canton de St-Gall, relatifs à des marchés dans le domaine de la construction routière, du génie civil et des travaux de revêtement, dans lesquels Implenia serait impliquée. Ces deux procédures sont encore en cours. Implenia coopère pleinement avec les autorités en vue de clarifier la situation.

Afin de mieux former ses collaborateurs au droit des cartels et leur éviter de commettre des infractions, Implenia a établi au cours de la période sous revue une directive interne sur la concurrence. Celle-ci donne des instructions claires à l'échelle du Groupe et prévient les malentendus. Elle précise, par exemple, que les ententes verbales et non contraignantes peuvent également contrevenir au droit de la concurrence et indique aux collaborateurs le comportement correct.



En 2014, Implen a soutenu les Championnats d'Europe d'athlétisme à Zurich. Il s'agissait du plus important engagement de sponsoring dans l'histoire de l'entreprise.

Implenia attend de la part de ses collaborateurs qu'ils respectent strictement la loi dans l'exercice de leurs fonctions et luttent activement contre la corruption et d'autres pratiques frauduleuses. Au cours de la période sous revue, Implen a donc également établi une directive du Groupe relative à l'intégrité. Cette directive, qui précise les principes généraux du Code of Conduct, contient par exemple des prescriptions concrètes sur l'acceptation ou l'octroi d'avantages personnels. Pour chaque pays ont été fixés des seuils maximaux en valeur monétaire à partir desquels les avantages personnels sont soit soumis à autorisation soit par principe interdits. Les prescriptions applicables à l'égard des officiers publics sont plus sévères que celles visant les partenaires d'affaires privés.

Implenia a par ailleurs mis en place un bureau central de compliance afin de lutter contre les violations du droit de la concurrence et la corruption. En cas de questions ou d'incertitudes, les collaborateurs peuvent l'appeler et signaler – au besoin anonymement – d'éventuelles suspicions ou infractions.

5.3

Sponsoring dans les domaines du sport et de la culture

Grâce à ses activités de sponsoring, Implen a renforcé au cours de la période sous revue sa notoriété auprès des clients et du public. L'entreprise soutient principalement des manifestations sportives, accompagnées par un sponsoring événementiel et culturel. En 2014, Implen a notamment soutenu les Championnats d'Europe d'athlétisme à Zurich en qualité de partenaire national. Il s'agissait du plus important engagement de sponsoring dans l'histoire de l'entreprise.

Parallèlement au sponsoring d'événements sportifs et culturels, Implen s'engage en faveur de la promotion de l'innovation, par exemple en tant que partenaire de longue date du Swiss Venture Club. Celui-ci décerne un prix à des entreprises qui se distinguent par leur esprit d'innovation et par un succès durable.



Luca de l'atelier de Rümlang initie Farrid au travail d'un constructeur en bois.

5.4

Engagement dans la société

En tant que leader de la construction en Suisse, Implen souhaite apporter sa contribution à la cohésion sociale. L'entreprise soutient par conséquent régulièrement des objectifs d'intérêt commun, notamment par des subventions financières ou des prestations en nature.

Dans le domaine du sponsoring social, Implen poursuit une approche à long terme, fondée sur le partenariat. Depuis 2013, Implen collabore de manière accrue avec des ateliers pour personnes handicapées. L'entreprise confie des travaux à ces institutions, achète leurs produits et verse des subventions. Cet engagement ne se limite pas au don à sens unique, mais vise aussi à favoriser les échanges au plan personnel. C'est ainsi que des collaborateurs passent une journée dans ces ateliers afin de participer aux activités. En contrepartie, certaines personnes viennent découvrir l'univers du travail chez Implen, en collaboration avec des organisations de personnes handicapées (cf. encadré). Ces activités visent à instaurer une compréhension réciproque.

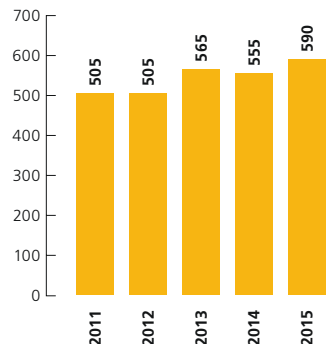
Stage pratique dans la construction en bois

En tant que partenaire, Implen soutient et promeut une série d'ateliers pour personnes handicapées dans toute la Suisse. Cette collaboration doit jouer dans les deux sens. Alors qu'à l'origine les collaborateurs d'Implenia avaient la possibilité de travailler durant une journée dans l'une de ces institutions, Implen s'efforce désormais de permettre à des personnes handicapées de participer à la vie professionnelle dans son entreprise. C'est ainsi que Farrid Oppliger a bénéficié au cours de la période sous revue d'un stage pratique chez Implen Construction en bois à Rümlang. Il suit auprès de la fondation zurichoise RgZ une formation pratique selon les directives de l'Association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap.



Évolution des contributions de sponsoring et des dons d'Implenia

(en 1000 CHF)



Tant dans le domaine du sponsoring que dans celui des donations, l'entreprise respecte des normes éthiques strictes. La directive relative à l'intégrité prévoit que le soutien d'organisations politiques ou de responsables politiques individuels n'est possible que dans un cadre légal et transparent. Les avantages à d'autres organisations doivent également être accordés en toute transparence et ne pas avoir pour objectif d'influencer des décisions imminentes.

Implenia collabore avec les institutions suivantes:

- Région de Zurich: Fondation RgZ, Zurich
- Région des Grisons: Hosang'sche Stiftung Plankis, Coire
- Région de Berne: Humanus-Haus Beitenwil, Rubigen
- Région de Bâle: WohnWerk, Bâle
- Région du Tessin: Fondazione Diamante, Lugano
- Région de Genève / Lausanne: PRO, Genève
- Région du Valais: Fovahm, Saxon

Fête des collaborateurs pour une bonne cause

Avant les Championnats d'Europe d'athlétisme, en mai 2014, Implenia a organisé dans le stade zurichois de Letzigrund une grande fête pour tous ses collaborateurs. Outre une animation musicale et de la restauration, le programme comportait des activités sportives et ludiques, en prélude au grand événement en préparation. C'est ainsi que, dans le cadre d'une compétition par équipes, les collaborateurs pouvaient engranger des points à de nombreuses stations. Ces points n'ont pas uniquement servi à déterminer le vainqueur, dans la mesure où, pour chaque point obtenu, Implenia a versé un franc de don à ses ateliers partenaires.

5.5

Dialogue avec les parties prenantes

Implenia souhaite présenter ses activités et préoccupations de manière compréhensible pour le public et participer au débat sur des thèmes importants au sein de la société. À cet effet, il est indispensable de pratiquer une communication ouverte et directe. L'entreprise rend compte de ses activités de manière régulière et transparente, tout en entretenant le dialogue avec toutes ses parties prenantes.

Au cours de la période sous revue, Implenia a ainsi cultivé le débat sur les sujets de société dans le cadre d'une série d'événements comportant six à huit soirées de discussion par an. Lors de ces événements, une douzaine de personnalités issues des milieux politiques et économiques ainsi que de la société civile ont discuté avec des représentants d'Implenia de sujets d'ordre politique et sociétal.^{G4-26}

Les événements de parties prenantes menées et les sujets abordés

Thème	Lieu	Date	Année
	Sierre	10 février	2014
	Bâle	7 avril	
	Berne	19 mai	
	Winterthur	15 septembre	
«Notre rêve d'une juste Suisse: que pouvons-nous faire face au fossé grandissant entre la société, l'économie et la politique?»	Zurich	23 octobre	
	St-Gall	27 octobre	
	Lucerne	25 novembre	
	Genève	27 janvier	2015
«Repenser la Suisse de demain: dans quel pays voulons-nous vivre dans l'avenir et qu'est-ce que nous avons à faire?»	Aigle	16 février	
	Bâle	20 avril	
	Berne	19 mai	



Lors de deux événements fin 2015, les thèmes à traiter dans le rapport ont été délimités et évalués en concertation avec des parties prenantes internes et externes (cf. reportage: Pour pouvoir répondre aux attentes, il faut d'abord les connaître).

Quelque 128 leaders d'opinion de toute la Suisse ont participé à ces soirées de discussion. En 2014, sur le thème de la «justice», ils se sont demandé si la Suisse était confrontée à une divergence entre société, économie et politique. En 2015, la série d'événements était consacrée à la question «Penser la Suisse de demain: dans quel pays voulons-nous vivre à l'avenir et que devons-nous faire pour y parvenir?»

En préparation de ce Rapport de développement durable, Implenla a organisé un dialogue avec les parties prenantes internes et externes selon les lignes directrices de la Global Reporting Initiative. Lors de deux manifestations, fin 2015, les thèmes concernés par la communication ont été délimités et évalués (cf. reportage «Pour pouvoir répondre aux attentes, il faut d'abord les connaître»). Il en est ressorti qu'en ce qui concerne les points forts la vision des experts, tant internes qu'externes, coïncide largement.

Filières de communication interne entre cadres et collaborateurs

Les filières de communication interne suivantes permettent l'échange entre cadres et collaborateurs chez Implenla:*



Lettre du CEO



Intranet



Événements pour collaborateurs



Boîte aux lettres du GEBO



Impact (magazine pour collaborateurs)



Réseaux sociaux (Yammer)



Communications internes



Newsletter

* Liste non exhaustive

5.6

Communication régulière avec les parties prenantes

5.6.1

Collaborateurs

Tous les cadres d'Implenla sont tenus de cultiver un dialogue actif avec leurs collaborateurs, en particulier lors des entretiens de convention d'objectifs qui ont été intensifiés dans le cadre du principe de Management by Objectives et à l'aide d'un outil de gestion du personnel basé sur le web. Au-delà de ce dialogue direct, l'entreprise dispose de divers instruments de communication interne, notamment le magazine pour collaborateurs «Impact», l'Intranet, des manifestations à l'intention des collaborateurs et des newsletters électroniques. Le CEO s'adresse régulièrement aux collaborateurs par le biais d'une lettre interne du CEO. En 2014 et 2015, 25 de ces lettres ont été envoyées. La boîte aux lettres électronique du GEBO permet en outre aux collaborateurs d'entrer directement en contact avec le Group Executive Board. Implenla gère activement plusieurs plates-formes de réseaux sociaux internes et externes afin de renforcer les liens entre collaborateurs ainsi que l'identification avec l'entreprise. Parmi celles-ci figurent notamment Yammer (interne), LinkedIn (externe) ou Instagram (externe). ^{G4-24, G4-26}



5.6.2

Clients

Outre de nombreux contacts avec des clients dans le cadre des différents projets, plus de 100 entretiens avec des clients, non liés à des projets, ont eu lieu au cours de la période sous revue. Les clients apprécient ces contacts directs comme une possibilité d'échanges et de suggestions d'améliorations. Pour assurer un suivi optimal des clients au plan stratégique, des réunions ont lieu chaque mois au niveau du management, dans le but d'attribuer les responsabilités dans le cadre de projets transdivisionnels. Les contacts avec les clients sont également coordonnés. L'approche «One Company» mise en place au cours de la période sous revue constitue un pas supplémentaire dans l'optimisation du suivi de la clientèle.^{G4-24}

5.6.3

Actionnaires et investisseurs

Implenia communique sa stratégie et ses résultats de manière transparente et sans délai à ses actionnaires. Le contact ne se limite pas à l'Assemblée générale et à la lettre annuelle aux actionnaires. Deux fois par an, le CFO présente les résultats d'Implenia lors des «roadshows» organisés à l'intention des grands actionnaires et des investisseurs potentiels. Une fonction Investor Relations est chargée de répondre aux préoccupations des actionnaires. Implenla accorde une grande importance à des rapports de gestion et de développement durable pertinents et présentés de manière attrayante.^{G4-24}

5.6.4

Fournisseurs

Dans le choix de ses fournisseurs, Implenla veille à ce que ceux-ci partagent les valeurs de base de l'entreprise et les appliquent. L'entreprise met en œuvre cette exigence par le biais de son système de gestion des fournisseurs ainsi que d'une extension du Code of Conduct. Ce système assure une meilleure transparence des relations d'affaires ainsi qu'une communication d'égal à égal. Les Journées des fournisseurs permettent d'entretenir les contacts et d'approfondir les partenariats.^{G4-24}

5.6.5

Autorités

Implenia coopère avec les institutions publiques dans un esprit de partenariat. En particulier, elle fait avancer les projets de développement d'urbanisation en étroite coopération avec les autorités et organise des concours d'architectes. Dans les projets de grande envergure, cette démarche contribue à satisfaire les exigences les plus strictes. L'entreprise évalue soigneusement les possibilités offertes, dans le cadre de la concurrence, de structurer, concevoir et agencer l'objet, tout en cherchant une solution équilibrée en termes de développement durable, de fonction et d'esthétique.^{G4-24}

5.6.6

Société Suisse des Entrepreneurs et syndicats

En tant qu'important groupe suisse, Implenla assume une grande responsabilité à l'égard de ses collaborateurs. Pour cette raison, le Group Executive Board entretient des rapports actifs avec les partenaires sociaux, essentiellement consacrés à l'échange régulier d'informations et à l'analyse de besoins. Des représentants d'Implenia participent par ailleurs au travail dans les associations régionales des entreprises de construction.^{G4-24}

5.6.7

Médias

Implenia informe les médias activement au moyen de communiqués de presse et de messages d'actualité sur les événements importants touchant l'entreprise. Le service médias du Groupe se tient à la disposition des professionnels des médias pour répondre sans délai à leurs questions. De plus, Implenla invite régulièrement les représentants des médias à des réunions d'information, à l'occasion desquelles elle leur présente ses activités et projets. Deux fois par an – en février et en août – elle organise ainsi une conférence de presse destinée à présenter les résultats semestriels ou annuels. Ce faisant, Implenla crée de la transparence vis-à-vis du public et de ses parties prenantes, conformément à ses valeurs d'entreprise.^{G4-24}

5.6.8

Société

Les informations destinées aux médias ne représentent qu'une partie de la stratégie de communication de l'entreprise de construction. Par exemple, pour assurer le large succès d'un projet, le contact direct avec les riverains, les utilisateurs et la population est déterminant. Implenla organise donc régulièrement des réunions d'information et des visites de chantier à l'intention du public.^{G4-24}